



Réunion du vendredi 21 septembre 2018

### Organisation du travail / Temps de travail

Au cours de cette 11<sup>ème</sup> réunion sur ce sujet essentiel qu'est le temps de travail, les discussions se sont concentrées sur quelques points précis : la durée maximale hebdomadaire, les contingents d'heures supplémentaires, les astreintes, le forfait jours et les déplacements.

Même si, sur l'ensemble de ces points, le patronat a été obligé de revoir légèrement à la baisse ses prétentions, il ne lâche pas son objectif de faire travailler plus longtemps ceux qui ont un travail.

Au final, la durée maximale hebdomadaire et les contingents d'heures supplémentaires augmentent (**220** heures + **100** heures tous les 2 ans + **150** heures de « temps choisi »), le forfait jours est très largement permis pour les salariés non cadres et le temps d'habillage et déshabillage reste en dehors du temps de travail effectif tout comme le temps de déplacement qui se situe en dehors des horaires habituels...

La CGT l'a redit : c'est une philosophie archaïque du monde du travail particulièrement quand, dans notre pays, il y a 6 millions de privés d'emploi et que les évolutions technologiques permettent de réorganiser le travail.

Une prochaine réunion aura lieu en octobre pour finaliser ce projet.

D'ici là, emparons-nous du sujet dans nos entreprises et profitons de la journée d'actions du 9 octobre pour débattre des enjeux de cette négociation pour tous les métallos.

Partageons le travail, partageons les richesses que nous créons, travaillons moins, travaillons mieux et travaillons tous !

**La délégation fédérale**